

Séance du 30 novembre 2021 à 18h

Délibération n°2021-44

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 45

- dont suppléés : 4

Excusés : 11

Absents : 12

- dont représentés : 3 (procuration)

Votants :

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 30 novembre deux mil vingt un à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 juillet 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la Salle des Fêtes de BONNEFONT.

Conseillers communautaires présent(e)s :

MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, FRANCINGUES Alain, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, DAZET Joël, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, DAYRES Dominique, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry

Conseillers communautaires excusé(e)s :

DUCAUD Aline, MAILHES Jean-Louis, FORTASSIN Catherine, BOYER Didier, ROUSSE Gaëtan, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, GALES Jean-Luc, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel,

Conseillers communautaires absents :

DUTREY Christian, VERDIER Jean-Marc, ASPECT Joël, DUBOSC Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, DESSACS Christian, PIQUE Eric, IZA VERGARA Isabelle, MATHA Philippe, LACOSTE Henry, LUCANU Mihaela

Conseillers Communautaires ayant donné(s) procuration :

BETBEZE ABADIE Christophe à BRUZEAUD Anne-Marie
HUSS Coralie à MAJOURAU Alain
PASQUINE Suzanne à MAUMUS Maryse

Secrétaire de séance :

Monsieur CIEUTAT Serge

Le Président prend la parole et rappelle qu'une convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs est conclue chaque année avec le Collège Astarac-Bigorre, le Département des Hautes-Pyrénées, la Commune de Montastruc et la Communauté de Commune du Pays de Trie et du Magnoac.

Cette convention précise les modalités de prise des repas ainsi que la mise à disposition de personnel pour la confection des repas pour les écoles de Trie-sur-Baïse, Villembits, Sère-Rustaing, Tournous-Darré et Bonnefont.

Pour l'école de Montastruc, le Président propose une participation de la commune de Montastruc pour la dépense en personnel au prorata des repas confectionnés pour l'année scolaire.

La convention et l'avenant doivent être renouvelés chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer, chaque année, la convention de repas aux usagers extérieurs ainsi que l'avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**Le Président,
Gérard BARTHE**